

# Le CLAP

Le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) est un dispositif d'accompagnement et d'aide au financement de projets initiés par des jeunes

## Présentation du dispositif

Il a pour objectif de favoriser l'émergence de projets à caractère social, culturel, économique, humanitaire, ou tout simplement ludique émanant des jeunes.

Le CLAP est financé par la

[Région Hauts-de-France \(https://www.hautsdefrance.fr/\)](https://www.hautsdefrance.fr/)

, la **Communauté d'agglomération du Boulonnais**,

[la Communauté de communes de Desvres-Samer \(https://www.cc-desvressamer.fr/\)](https://www.cc-desvressamer.fr/)

, et

[la Communauté de communes de la Terre des 2 caps \(http://www.terredes2caps.fr/\)](http://www.terredes2caps.fr/)

. Il est animé par l'AMIE du Boulonnais.

Le CLAP est à la fois une aide technique et financière :

- L'aide technique s'effectue en collaboration avec un réseau de référents (BGE Littoral Opale, les Centres Sociaux, les Communes...);
- L'apport de conseils et la mise à disposition de documentation ;
- L'aide financière s'illustre par une bourse.

# Son fonctionnement

**Le CLAP s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour tous types de projets**, voire même 30 ans pour les projets économiques. Le jeune peut être bénéficiaire du RSA ou non, en contrat aidé, sans emploi, étudiant, lycéen, créateur d'entreprise, ...

Pour pouvoir prétendre bénéficier du CLAP, il faut impérativement résider sur le territoire de l'agglomération boulonnaise.

Il faut avoir un projet, remplir les critères et compléter un dossier. Le référent CLAP de l'

[AMIE du Boulonnais](#)

est là pour accompagner cette démarche. Une fois le dossier bouclé, il pourra être présenté par le jeune devant un jury présidé par la direction de l'AMIE du Boulonnais, et composé d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, du référent CLAP, et de personnes ressources (BGE Littoral Opale, CCI, Centres Sociaux).

Quelques exemples de projets soutenus :

- Création d'une boutique e-commerce de prêt à porter ;
- Reprise de fonds de commerce ;
- Séjours solidaires en Afrique ;
- Création d'une entreprise d'entretien : espaces verts et élagage ;
- Création d'une entreprise de menuiserie ameublement ;
- Création d'un bar à visage à Boulogne-sur-Mer ;



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais

[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

[f](https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais) (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)

[t](https://twitter.com/aggloboulonnais) (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)

[y](https://www.youtube.com/c/aggloboulogne) (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)

[i](http://instagram.com/aggloboulonnais) (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)

[in](https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/) (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer  
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS  
CONTACTER

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

*Saisir une adresse e-mail valide*

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES